

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne	
CANADA	8.00
Etats-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, lundi 8 avril 1929

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME

TELEPHONE: - Harbour 1241
SERVICE DE NUIT:
Administration: - Harbour 1243
Rédaction: - Harbour 3679
Gérant: - Harbour 4897

Les élections anglaises

La campagne s'ouvre aujourd'hui - Un coup d'oeil sur la situation des partis - L'incertitude du résultat - Un surplus de \$90,000,000 et sa leçon pour nous

C'est aujourd'hui que, proprement, s'engage en Angleterre la mêlée électorale. Les quatre mille orateurs de Lloyd George prennent la route, comme disent nos amis les voyageurs de commerce; conservateurs et travaillistes les suivront bientôt.

Quelques-uns des plus avertis parmi les écrivains politiques s'accordent à prédire que cette bataille, si longuement, si soigneusement préparée, ne donnera point de résultat définitif, que tout sera bientôt à reprendre.

On sait, en gros tout au moins, le principe de cette incertitude. Il y eut un temps où l'on opposait, avec grand éclat, à l'éparpillement des partis politiques français la solidité du régime britannique, avec ses deux groupes à peu près stables. L'extension du suffrage a vite fait de briser ces vieux cadres. Les Irlandais ont d'abord constitué un groupe puissant, qui a fourni aux partis anglais une part de fortes émotions. Puis, sont venus les travaillistes. Cette fragmentation des forces politiques était inévitable. Un parti correspond toujours, plus ou moins, à une masse d'intérêts, de desirs, de principes et de passions. Le jour où la foule des travailleurs urbains prenait possession du bulletin de vote présageait forcément la naissance d'une organisation qui prétendrait représenter ses intérêts propres. Et ainsi de suite.

En tout cas, à l'heure actuelle, il y a, à droite, le parti conservateur de M. Baldwin, composé de conservateurs traditionnels et d'anciens libéraux unionistes (on qualifiait de la sorte les libéraux qui se séparèrent de Gladstone sur la question irlandaise et dont le plus célèbre fut Joseph Chamberlain); tout à côté de ce parti, et prétendant incarner une politique de juste milieu, le parti libéral que dirige actuellement Lloyd George, héritier plutôt modeste de la grande organisation politique qui domina jadis la politique anglaise; puis, le parti travailliste de Ramsay MacDonald, né des organisations syndicales et du mécontentement de beaucoup de gens des classes moyennes; à l'extrême gauche enfin, les communistes.

Le parti conservateur, où il faudrait, comme dans tous les groupements de cette sorte, noter des nuances diverses, dispose présentement d'une grosse majorité parlementaire, et c'est lui qui a choisi l'heure de la bataille; mais on paraît s'accorder à prédire qu'il subira des pertes considérables. Assez considérables pour le précipiter du pouvoir? C'est précisément le point en discussion.

Les travaillistes, on s'en souvient, ont occupé le pouvoir, mais sans disposer d'une majorité absolue, pendant un certain temps. Sont-ils capables d'y remonter, avec cette fois la force numérique qui leur permettrait d'y rester sans l'aide de l'un ou de l'autre des vieux partis? Ils le prétendent, mais on en doute beaucoup. Ils sont combattus sur leur gauche par les communistes, tandis que l'attitude d'un certain nombre des leurs permet aux conservateurs et aux libéraux d'appeler à eux ceux qui redoutent une politique trop aventureuse.

Les libéraux paraissent ne plus compter pour beaucoup, mais, d'abord, on dit que leur maigre représentation parlementaire est sensiblement inférieure à leur force populaire. Puis, il doit y avoir un nombre assez considérable de britanniques (les vingt-six comtés irlandais de l'Etat libre n'ont plus, naturellement, rien à faire avec cette élection) qui ne veulent point du conservatisme de M. Baldwin et qu'éclaira le travailisme de M. Ramsay MacDonald. C'est le champ d'opération normal des libéraux, dont le principal actif, pour le moment, semble être l'habileté électorale de Lloyd George, qui dispose par ailleurs d'une formidable caisse, constituée depuis des années.

Tout le monde paraît concéder que Lloyd George a su le premier frapper les imaginations et s'assurer par là une importante avance.

Le gros problème qui inquiète les Anglais, c'est, naturellement, celui du chômage. Avec le chômage, c'est, outre le manque à gagner, la détérioration progressive du capital humain et le danger de mouvements révolutionnaires. Lloyd George promet de ramener le chômage à des proportions normales, et sans qu'il en coûte pratiquement rien aux contribuables. (Il recourrait pour cela à une série de travaux publics productifs en définitive et qui allégeraient immédiatement le budget de l'assistance publique).

Certains prétendent que, si l'on y regarde de près, la promesse n'est pas aussi considérable qu'on pourrait d'abord le croire: il faudrait savoir, pour en mesurer l'exacte étendue, ce qu'il convient d'entendre par un chômage normal. D'autres ne croient pas beaucoup à l'efficacité du remède, encore que Lloyd George prétende s'appuyer sur le témoignage d'économistes compétents, mais tous s'accordent à reconnaître la puissance électorale de ce programme. Il capitalise au profit des libéraux les espérances les plus diverses.

Ni les travaillistes ni les conservateurs n'ont encore jeté dans le public d'appel aussi prenant que celui de Lloyd George. Ils paraissent cependant disposer d'éléments sensiblement plus considérables. Mais la crainte des uns et des autres doit être que Lloyd George tire à soi assez de sièges pour être en mesure d'exercer sur le prochain parlement une maîtrise indirecte. Ce serait l'imbroglio qui acculerait le parti dominant soit à la coalition parlementaire, soit à un nouvel appel au peuple.

Un jour ou l'autre, du reste, soit aux Communes, soit dans le corps électoral, les choses se tassent. Car, au mouvement de dispersion qui résulte de l'accession au suffrage des éléments les plus divers, s'oppose tout naturellement aussi une nécessité de concentration, de groupement, pour assurer l'existence d'un gouvernement stable.

Mais cet inévitable réajustement des forces peut prendre quelques années.

La campagne électorale anglaise nous intéresse à maints égards, et il faudra sans doute plus d'une fois y revenir.

Notons tout de suite un fait dont les conservateurs tirent grand argument et qui comporte pour nous une excellente leçon. Le dernier exercice financier anglais se solde par un surplus de £18,394,463, soit environ \$90,000,000. Le *Star*, l'autre jour, nous montrait un John Bull qui, avec cet étal sous le bras, se carrait de la plus glorieuse façon.

Soit, et nous sommes enchanté que les affaires de l'Angleterre soient en aussi bonne voie; mais alors, qu'on ne sollicite plus pour elle le secours direct ou indirect des Dominions...

L'actualité

Pour rapprocher Montréal

de Maisonneuve

L'un de nos lecteurs nous fait parvenir une enveloppe qui constitue un document intéressant. Au recto elle porte le timbre: Montréal, Apr. 2-8 hrs p.m.-1929. Au verso, le timbre: Montréal, Apr. 4-10 hrs p.m.-1929. La lettre est partie de l'université de Montréal le 2 avril après-midi, elle a été livrée au boulevard Pie IX le 5 avril vers midi.

Humble requête à M. le ministre des postes, Ottawa, Ont.

Honorable ministre,

Vos requérants sont heureux de constater que sous votre énergique administration, le service postal a fait des progrès inouïs. La livraison du courrier entre points éloignés a été activée d'une façon très remarquable et qui constitue pour le commerce et l'industrie une économie de temps considérable allant de 24 heures à 72. Le temps étant réellement de l'argent dans le domaine spécial des affaires, vous avez donc permis à l'industrie de réaliser des économies considérables et dont elle doit vous savoir gré.

Vos requérants constatent que vous avez accéléré le service postal entre le Canada et divers centres de l'étranger, de même aussi entre les diverses provinces.

Ils osent vous représenter respectueusement que cette accélération de livraison rendrait parfois des services tout aussi utiles entre divers points éloignés de la province.

Ils vous représentent respectueusement que bien que situé à deux jours et demi du centre de Montréal pour le service postal, l'arrondissement postal d'Hochelaga (qui embrasse Maisonneuve) n'en est pas moins, comme pourrions vous en convaincre les statistiques de la vente des timbres-poste, en relations suivies, considérables et croissantes avec le centre même de Montréal.

Votre honorable collègue le ministre du commerce vous apprendra, si vous voulez bien vous donner la peine de le consulter, que la seule localité de Maisonneuve comprend certaines des industries les plus importantes de tout le pays et que naguère, quand cette localité jouissait de son autonomie municipale, elle se plaçait sous le rapport de l'importance industrielle immédiatement après Montréal, Toronto et Hamilton.

Votre honorable collègue le ministre des travaux publics, si vous voulez bien également vous donner la peine de le consulter, vous apprendra que cette localité, bien qu'elle fasse plus d'affaires postales que toute autre localité de sa taille à Montréal, ne possède pas de bureau de poste pour l'assortissement des lettres, — et qu'elle n'en possède pas d'ici trois ans, puisque l'Université de Montréal, qui manœuvre pour ne pas s'établir à Maisonneuve, y a toutefois établi son Institut du radium et maintiendra celui-ci, grâce à des connexions heureuses pour elle, pendant deux ans encore, dans le local destiné à devenir le bureau de poste de Maisonneuve et qui est actuellement propriété fédérale.

Vos requérants vous font observer respectueusement que la distance est suffisante pour établir avec fruit un service d'aviation postale entre Montréal et Maisonneuve, puisqu'une lettre met plus de temps à parvenir de Montréal à Maisonneuve qu'un journal (matinée postale de deuxième classe) n'en met à parvenir de Montréal à Miami, Floride (il existe des constatations rigoureusement contrôlées à ce sujet).

Vos requérants vous font respectueusement observer en outre que le service sera extrêmement payant contrairement à celui que vous avez établi pour les points éloignés de la rive nord.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres qu'ils pourraient vous faire valoir de vive voix s'ils obtiennent de vous la faveur d'une entrevue, ils sollicitent donc humblement de votre amabilité l'établissement d'un service d'aviation quotidien.

Ils n'osent cependant espérer l'ouverture d'un bureau de poste étant donné que l'Est de Montréal n'a pas droit à ces faveurs, n'ayant évidemment pas des titres égaux à ceux des sauvages de la baie d'Hudson et des Esquimaux du Labrador.

Le tort qui leur est occasionné par le retard dans la livraison postale est tel qu'ils considèrent à propos, si vous refusez, ce qu'ils n'osent croire, leur requête, de demander pour la localité de Maisonneuve, des modifications au code civil accordant une extension des jours de grâce, de délais pour protêts, etc.

Dans l'espoir que vous voudrez bien faire droit à leur juste requête, dès la présente session et vous charger vous-même de présenter un projet de loi, si cela est nécessaire à cette fin (le député de la région n'a pas l'habitude des procédures hâtives et s'y essoufflerait) vos requérants ne cessent de prier, etc.

LES CONTRIBUABLES

DE MAISONNEUVE

P.G.C. NEMO.

La question des blés

L'organisation des "Pools"

Une esquisse historique de ces sociétés coopératives dont l'établissement ne remonte qu'à six ans - Un développement remarquablement rapide - Plus de la moitié de notre récolte de blé est vendue par les Pools

Plusieurs personnes qui ont pris connaissance des quelques articles parus ici même, la semaine dernière, sur la question des blés, me demandent des informations supplémentaires au sujet des Pools. Une lectrice veut même savoir ce que c'est qu'un Pool, quelle différence il y a entre un Pool et une compagnie privée.

Il est d'autant plus facile de satisfaire la légitime curiosité de cette dernière qu'incemment, au cours des articles précédents, nous avons indiqué la différence en question. Une compagnie privée, c'est celle qui appartient à quelques personnes seulement et qui achète des céréales du producteur pour les revendre soit à des minoteries canadiennes, soit à des acheteurs de l'étranger.

Les Pools, au contraire, sont des sociétés coopératives de vente organisées par les producteurs de céréales eux-mêmes. Par le Pool, les producteurs font disparaître un certain nombre d'intermédiaires dans la vente de leurs produits et cela leur donne évidemment une plus forte marge de profit.

Quant aux autres informations qui me sont demandées, il arrive fort à propos que la revue bimensuelle *The Canadian Farmer*, organe officiel des *United Farmers of Alberta*, publie une esquisse historique des trois grands Pools de l'Ouest. Nous n'avons donc qu'à puiser pour transmettre à nos lecteurs des renseignements intéressants.

Il y a quatre coopératives canadiennes qui s'occupent de la vente des céréales, les *Wheat Pools* du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta et l'*Ontario Grain Pool*. Les trois Pools de l'Ouest sont maintenant fédérés dans la *Central Selling Agency*, également connue sous le nom de *Canadian Wheat Pool*, — une subsidiaire des trois Pools provinciaux, possédée et contrôlée par eux.

UN CONTRAT ESSENTIEL

Les trois Pools de l'Ouest groupent les producteurs de céréales. Ce qui sert de lien, c'est un contrat de cinq années, entre le Pool et ses membres. Plusieurs causes types ont déjà été soumises aux tribunaux à propos de ce contrat. Il est maintenant établi que ce contrat est parfaitement légal et qu'il engage réellement ceux qui le signent. Le producteur s'engage à vendre, pendant une période de cinq années, tout le blé qu'il produit par l'intermédiaire du Pool. Il ne peut disposer à son gré que du blé de semence enregistré, du blé qu'il lui faut pour ses propres semences et de l'engrais dont il aura besoin pour son propre établissement.

Les tribunaux ont à plusieurs reprises maintenu les réclamations de Pools contre certains de leurs membres qui n'avaient pas tenu leurs engagements, qui avaient vendu de leurs céréales à des compagnies privées.

A même le revenu de la vente du blé qui leur est confiée, les Pools peuvent déduire 1 pour cent du prix pour se constituer une réserve commerciale, déduire aussi deux cents par boisseau pour constituer un fonds qui sert à l'achat d'élevateurs et de machinerie.

Les trois Pools du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta viennent d'entrer dans leur deuxième période de cinq années. Ces trois Pools groupent environ 140,000 membres et l'ensemble des trois constitue la plus forte organisation coopérative du genre qui soit au monde. C'est une coopérative de producteurs qui ne s'occupe que de la vente et qui ne doit pas faire de profit pour elle-même. Tous les profits vont aux membres.

Il n'y a pas encore tout à fait cinq ans que le Pool de l'Alberta a reçu ses premières consignations de blé. En ce court espace de temps cependant, le *Canadian Wheat Pool* est devenu la plus forte organisation de vente pour le blé canadien. Cette fédération des trois grands Pools provinciaux est chargée de la vente de plus de la moitié de toute la récolte canadienne.

Le *Canadian Wheat Pool* marque plutôt une évolution qu'une révolution dans la vente des blés au Canada. Nos producteurs, ceux qui furent les pionniers de cette culture dans les provinces des prairies eurent d'abord le souci de trouver des variétés de blé qui, tout en étant de très bonne qualité, donneraient aussi un rendement suffisant. Ce résultat ayant été obtenu, après de longues années d'expérimentation et par les particuliers et par les spécialistes du gouvernement fédéral, il s'est agi d'améliorer le système de vente des céréales. De 1897 à 1914, pas moins de treize entreprises royales se sont tenues à ce seul sujet. Chaque fois, il en est résulté des mesures législatives.

Le producteur de céréales n'a cependant jamais compté exclusivement sur l'action législative pour protéger ses intérêts. Le producteur s'est bientôt organisé pour faire lui-même la vente de sa récolte. Dès 1906, la *Grain Growers'*

Le cas de 65 inspecteurs d'écoles québécois

Comment on leur retient d'eux 1925 \$22,000 par an de leur traitement, tandis qu'on hausse l'indemnité des députés et des conseillers législatifs

On nous écrit:

Les derniers jours de la session provinciale devaient être fertiles en événements inattendus et tragiques. Nous ne reviendrons pas sur la dernière journée en particulier car tous les journaux ont raconté, dans le temps, comment le député de Saint-Marie fut rappelé à l'ordre pour avoir apostrophé le leader de la Chambre. D'autre part, la fin tragique du lieutenant-gouverneur achevait de rendre cette journée remarquable.

La veille, une demande de production de documents, par le député de Dorion (Montréal) n'avait pas créé grand émoi dans la Chambre, étant donné l'état de fatigue dans lequel se trouvaient la plupart des députés et surtout l'attente d'une prochaine prorogation des Chambres.

Cette scène, ou plutôt cette demande de production de documents a amené une réponse tellement étrange, tellement inattendue, tellement abracadabrante, tellement stupéfiante, tellement invraisemblable, que l'on se demande si le ministre mis en cause n'a pas été, à un moment, frappé d'amnésie.

Voyons, tout d'abord, l'exposé de la demande de production, telle que faite par M. Aldéric Blain, député de Dorion.

Nous laissons la parole au défenseur des inspecteurs d'écoles:

"Lors de la séance du 9 mai 1928, dit-il, 'au comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique, une lettre des inspecteurs d'écoles demandant l'augmentation de leur traitement est communiquée au comité qui se déclare favorable à cette requête et prie le surintendant de continuer ses démarches auprès des honorables Premiers Ministres et Secrétaire de la Province, afin que les inspecteurs voient leurs vœux exaucés' (Rapport du surintendant de l'Instruction Publique, de charger les inspecteurs d'écoles de surveiller l'efficacité du programme d'enseignement rural. Et le comité catholique a constaté qu'avec les traitements de salaires payés aux inspecteurs d'écoles de la province, il était inhumain de demander plus que l'effort méritoire accompli par ces derniers".

Comme conclusion, M. Blain demanda la production de toute correspondance échangée au sujet du traitement des inspecteurs d'écoles de la province, entre le Premier-Ministre ou le Procureur-Général, le Secrétaire ou la ministre ou tout autre ministre, ou tout département de la province et le Surintendant ou quelqu'un des comités du Conseil de l'Instruction Publique, ou tout inspecteur d'écoles de la province.

Voilà un député qui sait exposer avec brièveté et clarté ce qu'il veut. A des faits aussi catégoriques, bien appuyés sur des documents officiels, il fallait une réponse non moins catégorique.

Reproduisons, tout d'abord, la réponse donnée par le secrétaire de la province, à la suite de l'exposé de faits et de demande de production de documents du député de Dorion.

Nous prenons les journaux les uns après les autres, — bien que nous regrettons de constater que le *Soleil*, l'un des principaux organes du gouvernement de Québec, n'ait pas soufflé mot, au sujet de cette demande de production de documents (suite à la page 3)

ent des intérêts particuliers et des régions exigeantes", conclut la *Review of Reviews*. Il reste à voir si M. Hoover partagera cet avis.

Ils demandent justice

Les citoyens de toute une région de l'est de la province, de la Rivière-Loup en bas et de Monk Juste en haut, entre Québec et le Nouveau-Brunswick, ont tout à fait raison de protester contre l'humiliation selon laquelle l'administration des services ferroviaires de toute une partie de la province de Québec relève de Moncton, ville sise dans une autre province et à des centaines de milles de ce district. A l'heure où il est question d'incorporer le chemin de fer de la Gaspésie au réseau des chemins de fer nationaux, il est temps que l'autorité supérieure remanie l'administration de façon à rattacher à un bureau québécois les opérations du C.N.R. le long du bas Saint-Laurent et en Gaspésie. Moncton n'a rien de tout de commun avec la région dont nous parlons et l'en comprend pas les besoins. Et les bureaux de Moncton profitent de l'autorité qu'ils ont présentement pour commettre toutes sortes de passe-droits au détriment des intérêts de la population québécoise. C'est comme si l'on allait reconnaître à Montréal le droit de gouverner jusque dans le détail les opérations ferroviaires de l'Etat dans la région de Toronto à Windsor. Il se fait de ce temps-ci, de Québec à Matapédia, une campagne, bien fondée pour corriger un état de choses abusif, imposé aux chefs du C.N.R. par les exigences de groupes remuants des Provinces Maritimes. Réussira-t-elle?

G. P.

Ces projets de loi

Les dépêches annoncent que les projets de loi sur neuf congrégations missionnaires ont été adoptés à la Chambre de Députés de France. Ils seront discutés par le Sénat en juin ou juillet.

En attendant de plus amples renseignements, notons qu'on a fait sauter la clause exigeant l'envoi hors du territoire métropolitain des religieux qui pourraient se trouver en surnombre dans les établissements autorisés.

Bloc-notes

Atholstan

Un quotidien québécois est mécontent de ce qu'un journal montréalais d'apparences libérales, dont le directeur est censé être M. le sénateur Casgrain, libéral lui-même, — il s'agit du *Herald*, — critique le budget Robb, dans le domaine fédéral, et s'en prend au ministre provincial de ce que celui-ci n'ait pas encore imposé l'usage de faux aux lumières sur les voitures à traction animale qui circulent sur nos routes la nuit. Le *Soleil* croit que c'est de la faute de lord Atholstan si le *Herald* critique ainsi des ministères libéraux. "Qu'un journal d'opposition pousse à ce point sa fureur démagogique, cela se conçoit, même si on ne peut l'approuver; mais qu'un organe de parti fasse ainsi le jeu des adversaires, c'est tout de même un peu fort et il est temps de dénoncer l'équivoque qu'on entretient siement dans le *Herald* sous la dictée d'un très puissant commanditaire. Cet homme-là joue vrai-

Tarif

Un périodique sérieux de New-York, la *Review of Reviews*, estime que le Congrès et le président des Etats-Unis doivent bien faire attention, s'ils touchent au tarif, de ne pas aller vexer l'Amérique du Sud et le Canada, grands clients de l'industrie américaine. "Cela serait manquer de politique avisée que d'aller élever entre le Canada et les Etats-Unis un mur tarifaire plus haut qu'il ne l'est présentement... Il faudrait plutôt pourvoir à un abaissement graduel des barrières tarifaires et à un mouvement continu vers une réciprocité commerciale bienfaisante aux deux pays... Ce sont là des choses que M. Hoover comprend, certes. Aussi espérons-nous que dans son prochain message au Congrès sur la question des tarifs il posera les principes d'une large politique tarifaire, s'opposant aux demandes exagérées que formu-

